

SOMMAIRE

Editorial (p 1)

Conseil municipal du
22/03/2021 (p2)

Compte administratif 2020
(p4)

Décès M. Maurice

Vantroyen (p8)

Abattage d'arbres (p9)

Action propreté commune
(p10)

Réglementation routière
poids-lourds (p13)

Calendrier collectes ordures
ménagères + tri sélectif (p14)

Calendrier passage de la
balayeuse (p15)

Fibre optique (p16)

Don du sang (p17)

Coupure de courant (p17)

Règles de Sécurité aux
abords des lignes électriques
(p17)

Pré-inscription scolaire
2021-2022 (p18)

Réhabilitation du presbytère
(p19)

Information COVID (p20)

CONTACTS MAIRIE

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : accueil@mairie-fains-veel.fr

Site : www.fains-veel.fr

Fax : 03 29 45 55 75

FLASH-INFOS N° 2/2021

Avril 2021

EDITORIAL

En 2021, l'excédent disponible du compte administratif 2020 autofinancera les grands projets.

Le compte administratif 2020 qui retrace l'activité budgétaire de la commune a bien évidemment été impacté par la crise sanitaire et son corollaire, le confinement du 17 mars au 25 mai 2020.

Il nous a fallu faire face à des dépenses supplémentaires (masques, produits désinfectants, matériels...) et subir une diminution des recettes de nos services périscolaires (restaurant, garderie, centre de loisirs, école de musique).

Il est vrai que cette situation nous a également conduits à réaliser des économies forcées, par l'annulation de toutes les manifestations sportives et culturelles et un chauffage mis en veille en raison de l'absence d'occupation de certains bâtiments.

Toutefois, et malgré une quasi absence de recette d'exploitation forestière, notre résultat de l'exercice se maintient à un bon niveau. Il dégage une capacité d'autofinancement brute de 442 194 €, soit 25,8 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio reste supérieur à la moyenne nationale qui est de 18,9 %.

Ce résultat d'exploitation ajouté au report disponible de l'exercice 2019 constituent notre excédent comptable de 852 505,10 € dont 605 623,87 € sont affectés au financement de la section d'investissement. 66 % du montant des travaux réalisés ont été consacrés à l'amélioration de la voirie et à l'enfouissement de nos réseaux aériens.

Lors du débat des orientations budgétaires 2021, il a été constaté qu'après financement de cette section d'investissement, le résultat résiduel de 246 881,23 € sera nécessaire pour autofinancer d'importants investissements en 2021.

Parmi ces derniers, la réhabilitation de la place de la Mairie, prévue en 2020 mais reportée en 2021 en raison de la crise sanitaire, l'aménagement de l'ancien presbytère en Maison d'Assistants Maternelles, l'enfouissement des réseaux rue d'Egremont et l'installation d'un réseau de télésurveillance.

Ces quatre projets, d'un montant hors taxes de 1 233 090 €, bénéficient d'importantes subventions de la part de nos partenaires financiers, permettant leur réalisation.

Soyons vigilant, continuons de nous protéger les uns les autres en respectant les consignes sanitaires et en privilégiant la vaccination

Gérard ABBAS,

Maire de Fains-Veel

**Vice-président de la Communauté d'Agglomération
Conseiller Départemental**

**Participez à l'action propreté de notre belle commune
programmée le 24 et 25 avril 2021 (pages 10-11-12)**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Après avoir rappelé l'engagement au service de la commune de M. Bernard ROUSSEAU, conseiller municipal de 1965 à 1987 puis maire-délégué de Véel de 1987 à 2001, et de M. Maurice VANTROYEN 1^{er} adjoint au maire de 1995 à 2001, tous deux décédés en début de cette année,

une minute de silence a été observée en leur mémoire.

Madame Jacqueline BUKOVATZ, ancienne salariée municipale de l'école maternelle, décédée dans la même période a été associée à ce recueillement.

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité, avec une abstention concernant la mise en place d'un groupe de rafraîchissement de l'air des salles de la Verrerie.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Budget Général) : La section de fonctionnement s'équilibre à 1 848 407,74 € avec un excédent comptable de 852 505,10 €. La section d'investissement s'équilibre à 1 476 880,83 € avec un déficit comptable de 605 623,87 €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Budget Caisse des écoles) : La section de fonctionnement s'équilibre à 98 731,25 € avec un excédent comptable de 3 073,95 € et la section d'investissement à 4 552,39 € avec un excédent comptable de 1 147,92 €.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU BUDGET GENERAL ET DE LA CAISSE DES ECOLES PRESENTES PAR LA TRESORIE PRINCIPALE : Ces comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs.

AFFECTATION DE L'EXCEDENT 2020 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL: L'excédent de fonctionnement de 852 193,93 € a été affecté partiellement à la section d'investissement pour un montant de 605 623,87 € afin de couvrir son besoin de financement. Le reliquat de 246 570,06 € est à conserver en fonds disponibles et contribuera au financement du budget 2021.

AFFECTATION DE L'EXCEDENT 2020 DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES : Le résultat de la section de fonctionnement de 3 073,95 € et celui de la section d'investissement de 1 147,92 € sont maintenus dans leur section.

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2021 : Un débat qui laisse percevoir une quasi-stabilité des recettes fiscales, sans recourir à une augmentation des taux fiscaux, et ce malgré la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat. La capacité d'autofinancement, alliée aux subventions obtenues, devrait permettre de réaliser le programme d'investissements sans recours à l'emprunt à moyen terme.

REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET DES ABORDS DE L'EGLISE SAINTE-CATHERINE (Attribution du marché) :

Ce marché est attribué aux entreprises suivantes (hors taxes) :

- ♦ SA EUROVIA : Lot 1 "Voirie et réseaux", 448 469,96 € , variantes comprises.
- ♦ SA ID VERDE : Lot 2 "Espaces verts", 38 132,81 €.
- ♦ SA SDEL LUMIERE : Lot 3 "Eclairage", 143 495,50 € variantes comprises.

REHABILITATION DU PRESBYTERE EN MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) AVEC CREATION D'UN LOGEMENT (Attribution du marché) :

Ce marché est attribué aux entreprises suivantes (hors taxes) :

- ♦ SARL BELLORINI : Lot 1 "Démolition-Gros œuvres", 54 564,88 € + Lot 2 "Echafaudage", 4 220,00 € + Lot 3 "Façades", 7 762,70 € + Lot 4 "Couverture", 31 665,79 € + Lot 13 "Extérieurs", 6 500,99 €.
- ♦ EURL CASTELLAR : Lot 5 "Menuiseries extérieures", 39 692,00 €.
- ♦ SASU ISOPLAQUISTE : Lot 6 "Cloisons-doublages-plafonds", 64 253,91 €.
- ♦ SARL BARTHELEMY-ROBINET : Lot 7 "Plomberie-sanitaires ventilation", 26 520,00 €.
- ♦ SARL BECKER : Lot 8 "Chauffage", 29 050,72 €.
- ♦ SARL ABI : Lot 9 "Electricité", 20 252,19 €.
- ♦ SA PAYMAL : Lot 10 "Revêtement de sols dur", 11 051,00 €.
- ♦ SA TONNES : Lot 11 "Revêtement de sols souples", 9 374,96 € + Lot 12 "Peinture", 13 988,05 €.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE RAFFRAICHISSEMENT DE L'AIR DES SALLES DE LA VERRERIE : Il sera installé un groupe de rafraîchissement de l'air pour un coût estimé à 91 800 € HT, afin d'assurer le bien-être du public lors de l'organisation de manifestation en période estivale, avec une demande de concours financiers de l'Etat.

DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE LEADER POUR LE DOSSIER MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) : Plusieurs études thermiques, évaluées à 5 900 €, sont nécessaires pour déterminer les critères techniques permettant de répondre au rendement énergétique maximal tendant vers le BBC (bâtiment basse consommation). Une subvention "Européenne Leader" est sollicitée à hauteur de 80%.

PROGRAMME DES COUPES DE BOIS PRESENTE PAR L'O.N.F. (Exercice 2021/2022) : L'assistance de l'Office National des Forêts est requise pour le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente, avec demande d'inscription à l'état d'assiette des coupes réglées des parcelles (N° 3 partie + N° 6 partie + N° 23a + N° 24 + N° 34) et leur mise en vente et délivrance pour l'affouage de la parcelle N° 34.

VENTE PARCELLES COMMUNALES AB 62 ET 63 A M. RIBIERE : La vente, à monsieur Jean-Pierre RIBIERE, des parcelles AB 62 de 50 m² et AB 63 de 180 m² sises au lieudit « Aisances de Nonchalon » est confirmée pour un montant de 600 €, les frais de cette transaction étant à sa charge.

ECHANGE AVEC SOULTE DE PARCELLES AU PROFIT DE M. BAS : La parcelle communale AK 380 de 118 m² sise au lieudit « Sous les Rondeval » est vendue à Mme et M. BAS pour un montant de 1 622,50 € avec achat par la commune de la parcelle AK 384 de 3 m² leur appartenant pour un montant de 41,25 €. Les frais de géomètre seront partagés à parts égales.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL POUR LA GARDERIE : Il s'agit d'un poste « adjoint territorial d'animation à temps non complet » qui annule et remplace le poste « adjoint territorial d'animation principal 2ème classe à temps non complet ».

PUBLICATION DES TRANSACTIONS FONCIERES 2020 : Location d'un local professionnel à la maison médicale (38,76 m² à compter du 06/01/2020 à Mme Fanny PADIER). Résiliation du bail d'un local professionnel, par Mme Michèle BRAHON à la maison médicale (60,25m² à compter du 01/11/2020).

INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS 2020 :

↳ Marchés de travaux de 90 000 € à 999 999,99 € hors taxes :

Requalification des couches de roulement et bordures rue de Rondeval et impasse de la Varenne ainsi que mise en accessibilité des trottoirs : Attributaire, EUROVIA pour un montant de 183 542,40 € H.T. avec un avenant de 19 239,36 € portant le marché à 202 781,76 € H.T.

↳ Marchés de fournitures et services de 5 000 € à 89 999, 99 € hors taxes :

- Réhabilitation de l'ancien presbytère en une maison d'assistants maternels et logement, contrat de maîtrise d'œuvre attribué à la SARL CFTB pour un montant de 32 304,63 € H.T. (taux de 11% du montant total des travaux H.T.).
- Fournitures et livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire, marché attribué à l'entreprise ELIOR pour un prix unitaire du repas de 3,75€ H.T. (montant total de la prestation au titre de l'année 2020 : 12 330,86 € H.T.)

INFORMATION SUR LA FORMATION DES ELUS 2020 : Les élus municipaux n'ont pas suivi de formation sur l'exercice 2020.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.) : La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur la vente des immeubles aux adresses suivantes :

- ⇒ 8, rue de Fains, 55000 Fains-Veel,
- ⇒ 13, rue haute de Véel, 55000 Fains-Veel.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET GÉNÉRAL

FONCTIONNEMENT



Les dépenses totales de fonctionnement diminuent de 3,31% par rapport à 2019. Hors mouvements d'ordre neutralisés, la diminution des dépenses réelles de fonctionnement est de 2,44%

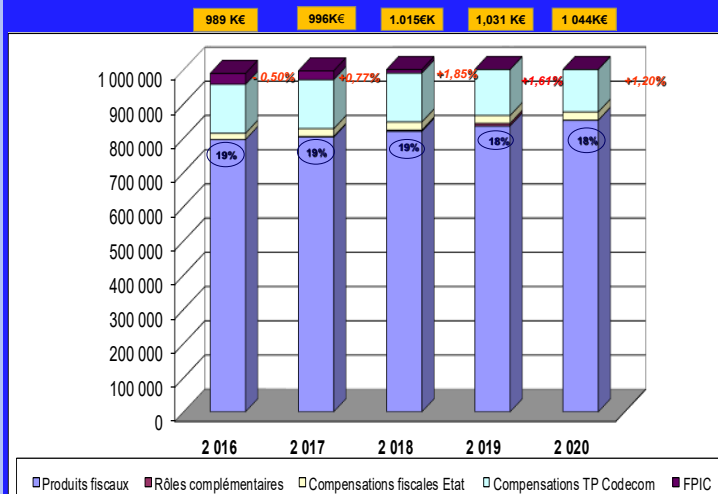
Les consommations de crédits, hors décisions modificatives par rapport au budget primitif sont de 91,54%

Les recettes totales de fonctionnement diminuent de 7,27%. Hors mouvements d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 6,74%.

Les réalisations de crédits hors décisions modificatives par rapport au budget primitif sont de 100,64%

Le résultat de fonctionnement de 852 505,10 € est formé du cumul du report de l'exercice 2019 non capitalisé à la section d'investissement de 410 311,17 € et de la marge brute de 442 193,93 €.

Évolution des produits fiscaux et des compensations fiscales



Les compensations fiscales sont versées par l'Etat en raison des exonérations d'impôts accordées, et par la Communauté d'Agglomération pour l'impôt économique désormais perçu par cette collectivité.

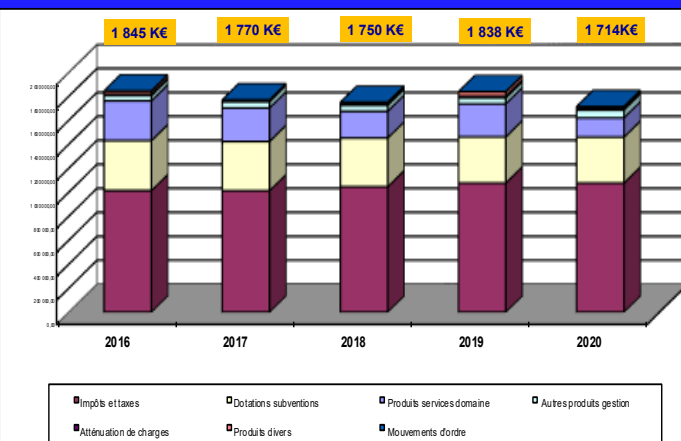
L'évolution des produits fiscaux est positive de 1,2%

La revalorisation des bases fiscales a été de 0,90% produisant une augmentation de la fiscalité de 9 235 € sans augmentation des taux fiscaux.

Les bases fiscales servant au calcul de l'impôt s'élèvent à 4 872 846 € contre 4 787 228 € en 2019 soit + 1,79 %, supérieur au pourcentage de revalorisation, en raison de nouvelles constructions. La dotation du fonds de péréquation intercommunale et communale est en augmentation de 2 195€

Évolution des recettes réelles de fonctionnement (2016 / 2020)

Évolution moyenne annuelle (2016/2020) : - 1,77% (2019/2020) : - 6,74%



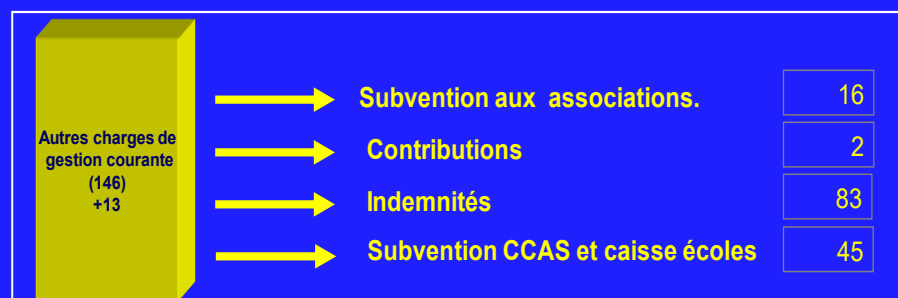
Les recettes totales ont connu une évolution moyenne annuelle négative de -1,77% de 2016 à 2020.

Parmi celles-ci, les impôts et taxes et les dotations et participations ont évolué comme suit :

2016: 1 432 k€ - 3,89% ; 2017: 1 425 k€ - 0,49% ; 2018 : 1 453 k€ + 2% ; 2019: 1 463 k€ + 0,66% ; 2020 : 1 461 k€ - 0,14%.

Les dotations de l'Etat ont diminué de - 42 800 € en 2016, - 19 144 € en 2017, - 8 455 € en 2018, - 9 065 € en 2019 et - 6 904 € en 2020 soit une baisse totale de 150 336 € (depuis 2014)

Détail des dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général diminuent de 3,76 % dont :

Les achats + 3,72 %, (160 401 € > 166 375€) Les dépenses de chauffage diminuent. Les fournitures d'entretien augmentent en raison de la crise sanitaire (Covid).

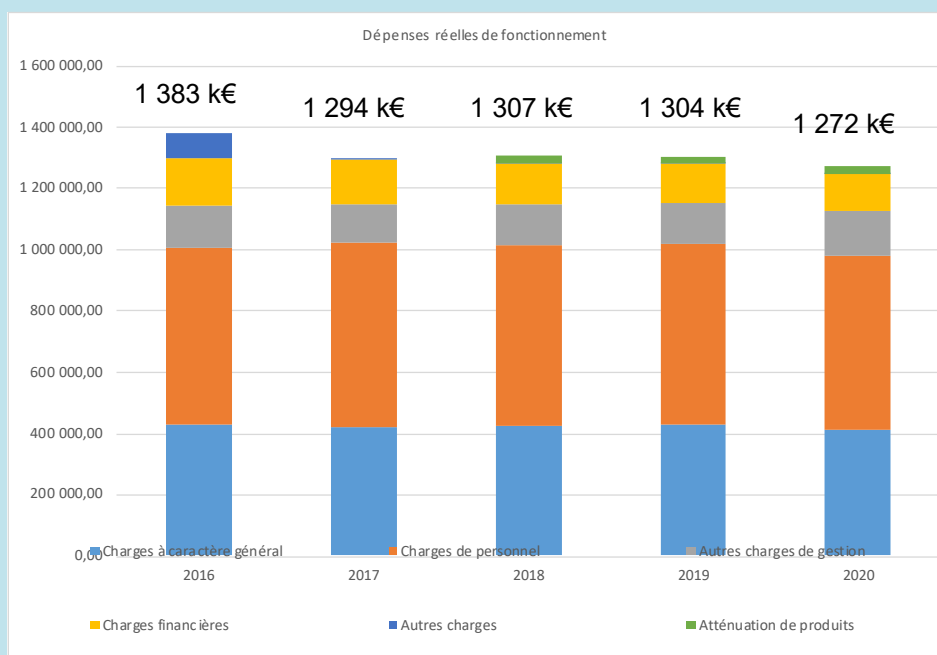
Les services extérieurs + 0,52 % (180 259 € > 181 205 €) : Importance des travaux de maintenance et d'interventions liées à la lutte contre la Covid,. Diminution des coûts d'organisation des centres de loisirs, accueil restreint.

Les autres services extérieurs (-31,28% ; 73 905 € > 50 784€). Suppression de toutes les manifestations et baisse des honoraires versés à l'ONF au pourcentage sur ventes de bois .

Les impôts et taxes (+ 0,90% ; 12 59 € > 12 773 €) = quasi-stabilité.

Les autres charges de gestion courante augmentent de 9,14 % (133 497 € > 145 709 €)

La subvention au budget de la caisse des écoles augmente (+ 9 000 €), afin de compenser la baisse des recettes de la restauration et de la garderie due à la période de confinement. Revalorisation des indemnités des élus et ouverture de cinq postes d'adjoints attribués.



Evolution totale moyenne annuelle : - 2%
Evolution Personnel moyenne annuelle : - 0,30 %
Evolution Charges financières moyenne annuelle : - 6,10 %

Les charges financières diminuent de - 6,48% (128 497 € > 120 165 €) dont - 8 332 €. d'intérêts sur emprunts et ligne de trésorerie.

Les charges exceptionnelles (35 445 € > 24 144 €). Reversement à la FUCLEM d'une fraction de taxe sur l'électricité 22 448 €.

Les charges de personnel baissent de - 3,4% ; (590 859 € > 570 750 €) :

Le budget 2020 avait été bâti comme suit : Agent démissionnaire le 15/3/20 remplacé sur 7 mois ; Augmentation du nombre d'heures d'enseignement de la musique. Recours à du personnel extérieur à hauteur de 10 000 €.

Ecart par rapport à la prévision :

Remplacement de l'agent démissionnaire sur 3,5 mois au lieu de 7. Le nombre d'heures de musique a totalisé 2 412 h contre 2 828 h prévues. L'appel à du personnel extérieur s'est limité à 1 860 € contre 10 000 € prévus.

L'effectif : 15 titulaires et auxiliaires pour 13,44 équivalent temps plein ; 3 agents à temps partiel et 2 emplois vacances pour 1,05 équivalent temps plein ; 13 vacataires intervenants à l'école de musique pour 1,76 équivalent temps plein et un directeur à mi-temps.

INVESTISSEMENT



Remboursement de la dette : 248 233 € contre 275 791 € en 2019 (- 9,99 %).
Aucun emprunt sollicité en 2020.

Les immobilisations d'un montant total de 510 868,53 € sont détaillées ci-dessous.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 390 739 € dont un montant total de 270 425 € de subventions pour les dossiers suivants :

Rue de Rondeval	73 173 €
Rue de Bégarrenne	46 102 €
Rue Haie Joubet	68 043 €
Rue de Fains	44 178 €
Accessibilité	23 866 €
Amendes de police	7 063 €
Tennis	8 000 €

Le déficit de la section d'investissement s'élève à - 605 623,87 €. Il est déterminé par les dépenses réelles d'investissement (- 759 101,09 €) diminuées des recettes réelles d'investissement (+ 390 738,76 €) après report du déficit 2019 (- 717 779,14 €) et sa couverture partielle par l'excédent de fonctionnement capitalisé (480 518,20 €).

Détail des immobilisations réalisées sur l'exercice (510 868,53 €)

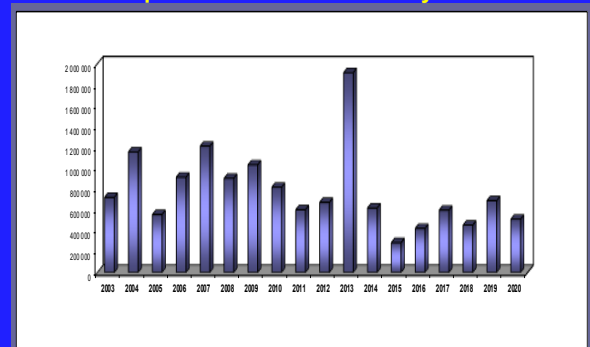
-Voirie et réseaux divers :	338 646,54
Rues de Bégarrenne	15 562,57
Rondeval ; Varenne ; Libération	246 100,98
Enfouissement réseaux Rue de Fains	67 622,48
Borne incendie Chemin de Tourteloup	4 868,95
Portail rue de la Gare	1 590,00
Signalisations verticales et horizontales	2 901,56
-Acquisitions diverses :	68 806,49
Matériel pour écoles	2 169,51
-Vidéoprojecteur maternelle	764,35
-Vidéoprojecteur élémentaire	1 405,16
Matériel pour secrétariat de mairie	7 786,66
-Hygiaphone	851,76
- Logiciels informatiques	5 112,00
-Sculpture bronze République	636,10
-Terminal Samsung / police	1 186,80
Matériel pour services techniques	52 752,23
-Tracteur	50 000,00
-Débroussailleuse, souffleur	1 178,75
- Nettoyeur, bac de rétention	741,88
-Chariots (7) Covid	831,60
Matériel pour salles	6 098,09
-Rostand : Tables-Portants	1 084,31
-Verrerie : Portants-Cintres	1 092,43
Podium	1 055,00
Congélateur	1 860,00
Diablos	1 006,35
Aménagements sur domaine forestier :	8 722,08-

-Constructions :	68 042,08
Ecole élémentaire accessibilité PMR	19 368,96
Restaurant scolaire	15 985,20
Verrerie local professionnel - Wash One	14 971,80
Verrerie hall rideau métallique	2 714,28
Visiophone école maternelle	3 770,72
Eglise Sainte Catherine - pavés	6 864,58
Eglises vitraux	928,94
Atelier radiateur	2.481,80
Cabinets médicaux - chauffe-eau	955,80
-Etudes :	26 651,34
Aménagement MAM et logement	12 899,34
Aménagement de la place de la mairie	12 672,00
Climatisation salles de la Verrerie	1 080,00

Évolution des immobilisations (Période 2003 / 2020)

Cumul de 14 065 037 € sur la période

Soit un montant moyen de 781 k€



Affectation du résultat (en k€)



Résultat de fonctionnement de l'exercice :
852 505,10 €

Déficit d'investissement à solder par capitalisation partielle du résultat de fonctionnement :
605 623,87 €

Résultat de l'exercice à maintenir en fonctionnement :
246 881,23 €

Ratios obligatoires pour les communes de 3 500 et 10 000 habitants	Commune			Nat..	Analyse des ratios
	2018	2019	2020	2018	
Dépenses réelles de	575	582	574	725	Retrouvent leur niveau de 2018 et restent inférieures à la
Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	45,3	45,3	44,9	49,8	Fléchissent et restent bien inférieure à la moyenne nationale (-4,9 points). Ces deux premiers ratios démontrent la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.
Recettes réelles de fonctionnement / population	773	822	775	901	Retrouvent leur niveau de 2018 avec un produit forestier sans comparaison avec celui de 2019 et l'effet Covid. La moyenne nationale reste plus élevée.
Dotation globale de	150	148	146	150	Continue de diminuer et traduit la baisse continue depuis
Produit des 4 taxes / population	364	377	385	404	Augmente sans accroissement de la pression fiscale et traduit l'incidence de l'augmentation des bases fiscales. Il reste inférieur à la moyenne nationale.
Produit des 3 taxes / Potentiel fiscal	74,5	74,5	73,9	76,70	Fait apparaître la marge de manœuvre fiscale dont dispose la commune, soit 25% de recettes fiscales supplémentaires, si nous appliquions les taux nationaux supérieurs à nos taux.
Dépenses d'équipements Brutes / Population.	201	307	231	311	Report sur 2021, en raison de la crise sanitaire, l'aménagement de la place de la mairie prévu sur 2020. Le montant des investissements annuels n'est pas linéaire.
Dépenses d'équipement brutes /	25,9	37,3	29,8	34,50	Même constat que ci-dessus.
Encours de la dette / Population	1792	1743	1696	795	Supérieur à la moyenne nationale, mais accuse une diminution de 26,55% par rapport à son plus haut niveau de 2013. Il est à comparer avec l'accroissement du patrimoine de la commune.
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	2,21	2,23	2,17	0,78	Représente 1,90 fois les recettes réelles de fonctionnement. Son poids sur les recettes est en diminution.
Autres ratios					
Epargne brute / recettes réelles de	25,3	29,1	25,8	18,9	Permet un autofinancement des investissements, il est
Encours de la dette / Epargne	8,6	6,6	7,4	4,0	Représente le nombre d'années nécessaire au
Intérêts / Capital de la dette	3,4	3,4	3,4	2,9	Conforme au marché financier, s'explique par la structure de l'encours de la dette composée à 90,03% d'emprunts à taux fixe et 9,97% à taux variable.
Impôts et taxes / Recettes réelles de fonctionnement	59,8	58,7	62,8	68,7	Le poids des impôts et taxes dans les recettes réelles de fonctionnement est au dessous de la moyenne nationale, grâce aux recettes du patrimoine

DECES DE MONSIEUR MAURICE VAN-TROYEN

DEUX MANDATS DE PREMIER ADJOINT POUR SERVIR LA COMMUNE



Après une courte hospitalisation, Monsieur Maurice VANTROYEN est décédé le 1^{er} février, il venait de fêter ses 88 ans le 29 décembre dernier.

Il débuta sa carrière professionnelle, dans la chaudronnerie, comme apprenti à l'âge de 14 ans, suivi des cours du soir, et diplôme après diplôme gravit tous les échelons, jusqu'au grade d'ingénieur.

Originaire de LILLE, il s'établit dans notre commune, rue de Rondeval, au début des années 1970, alors qu'il venait de prendre la direction de l'ancienne entreprise COMEF de Bar-le-Duc, reprise par STEIN INDUSTRIE, son employeur.

Il redonna une nouvelle vie à ce site de production industrielle, le développa en élargissant le champ de sa clientèle depuis la sidérurgie à l'industrie automobile et du verre. Il y créa une station d'essai pour développer des fours et bruleurs exportés dans le monde entier.

Il resta directeur du site, qui changera de nom devenant STEIN HEURTEY, jusqu'au 31 décembre 1993 ou il cèdera sa place de Directeur à son successeur auquel il transmettra son expérience jusqu'à son départ en retraite le 31 décembre 1994.

N'étant pas homme à rester inactif, il proposa de rejoindre l'équipe municipale, apportant son expérience de chef d'entreprise et de technicien. Intégré dans l'équipe élue en mars 1995, il fut immédiatement nommé Premier adjoint, titre qu'il conserva jusqu'en 2008.

Homme de valeur, il mit son professionnalisme au service de la commune, notamment en assurant la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement.

Et, lors du transfert de cette compétence en 2007, c'est avec une fierté, bien méritée qu'il nous permit d'intégrer, dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération, un réseau d'eau fiable et un réseau d'assainissement collectif couvrant 99% du territoire sécurisés.

Adepte du travail bien fait, Maurice était exigeant, rigoureux, mais aussi attentif aux autres. Maurice s'était également engagé au service de la formation professionnelle en étant, pendant de longues années, président de l'AMIFOP, ce qui lui valut l'honneur d'être nommé par le Ministère du travail Chevalier dans l'Ordre du Mérite, distinction remise par le Ministre Gérard Longuet. Après avoir perdu sa première épouse qui lui donna deux enfants, il reforma une famille avec sa seconde épouse VANINA et ses trois enfants, famille qui s'est agrandie de plusieurs petits enfants.

Nous adressons à son épouse et à sa famille un témoignage d'affection, tout en partageant leur peine.

ABATTAGES D'ARBRES

Lors des dernières tempêtes de vent et de pluie sur la Commune, il a été constaté que des arbres de grande hauteur et de fort diamètre s'abattaient sur le sentier de la "Côte le Prêtre" et sur le stade municipal, provoquant notamment des dégâts sur la clôture.

Devant la fréquence de ces incidents, la municipalité a décidé de sécuriser le sentier emprunté par les promeneurs et de préserver la clôture actuelle.

Ainsi, cette dernière a été démontée sur toute sa longueur avant l'abattage des arbres orientés vers le stade, sur une bande d'environ 30 mètres de largeur.

Ces travaux d'abattage ont été réalisés par des bûcherons professionnels de l'Office National des Forêts. Certains arbres, dont les frênes et les hêtres, étaient atteints par la maladie suite à l'attaque de champignons sur leurs racines.

A l'issue du chantier, une nouvelle clôture sera posée afin de sécuriser l'enceinte du stade municipal.



**Nous insistons sur le danger
d'emprunter ce sentier
Interdit d'accès !**



Abattage d'arbres sous le Camp Romain



ACTION NETTOYAGE (24 et 25 AVRIL)

**ON S'Y MET
TOUS ENSEMBLE**

Afin d'améliorer la propreté de la Commune et face au nombre croissant des incivilités, Monsieur le Maire, les élus, du conseil municipal, et du conseil municipal des jeunes, organisent un nettoyage le
24 et 25 avril 2021.

Tous les habitants sont invités à participer au nettoyage des abords de leur domicile et les associations, commerçants et artisans de la commune sont également sollicités. Afin d'organiser au mieux cette action propreté, confirmez votre participation soit avec le **coupon réponse** ci-dessous, soit par ☎ 03 29 45 07 65 ou par mail accueil@mairie-fains-veel-fr.

**RASSEMBLEMENT DES VOLONTAIRES A 9H30
PLACE DE MAIRIE A FAINS OU PLACETTE DE LA MAIRIE A VEEL**

ATTENTION

Dans le respect des mesures sanitaires :

↳ Groupes limités à 6 personnes

↳ Port du masque obligatoire

↳ Se munir de gants

Inscriptions aux journées propreté

(Coupon réponse complété à transmettre à l'accueil de la mairie ou par mail : accueil@mairie-fains-veel-fr)

NOM Prénom ☎

Samedi 24/04/2021 ☐

Dimanche 25/04/2021 ☐

Proposition d'intervention sur espace à Fains : Nombre de personnes :

Proposition d'intervention sur espace à Véel : Nombre de personnes :

Suggestions.....
.....

Fait à Le

Signature

**Nettoyage de la commune
On s'y met tous!
Gardons notre commune propre
et agréable à vivre !**

**Je respecte les
poubelles !**

**Vous vous
promenez dans
les bois !
Signalez tous
dépôts illicites**

**Je respecte
les bacs
dans les
cimetières !**

**Travaux chez vous !
Gravats à la déchèterie**

**DESCENTE DE L'EGLISE
STE CATHERINE**



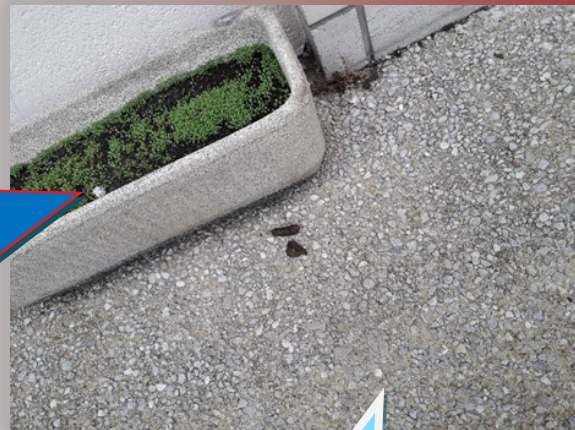
Ouverte 7 jours sur 7 !



ACTION NETTOYAGE (24 et 25 AVRIL)



**Stop aux
papiers,
mégots,
herbes,
crottes sur
les trottoirs**



**Stop au
déversement
de dissolvants,
peinture,
huile..
dans la nature**

**Entretenez
vos haies
débordantes
sur la voie
publique !**



Stop aux dégradations



**Je respecte
les bacs à verres !**



Infraction passible d'une contravention.

**Les propriétaires d'animaux de compagnie
sont tenus de ramasser les excréments de
leurs animaux en utilisant les canisettes,
distributeurs de sacs plastiques avec
poubelles, mis à leur disposition.**



NON RESPECT DE LA REGLEMENTATION ROUTIERE

Suite à un arrêté de la commune de Bar-le-Duc, la circulation des véhicules supérieurs à 3,5 tonnes est interdite rue de Véel, à Bar-le-Duc. Une déviation a été mise en place, pour les camions en provenance de Saint-Dizier, dirigeant ces derniers à hauteur de Saudrupt, vers la D 997 en direction de Revigny pour rejoindre Bar-le-Duc via la D 994.



Malheureusement certains conducteurs de poids lourds ne respectent pas cette déviation obligatoire et empruntent la D146 en direction de Véel et Fains-les-Sources déjà en temps normal interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Il est rappelé que la traversée dans les deux sens entre la commune de Véel et de Fains-les-Sources est totalement interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sauf pour des livraisons justifiées.



La police nationale et municipale vont intensifier les contrôles et verbaliseront les chauffeurs non respectueux de la réglementation.



CALENDRIER 2021 DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

JOURS DES COLLECTES DES 19 HEURES		
MOIS	ORDURES MENAGERES	TRI SELECTIF
Janvier 2021	6-13-20-27	6-20
Février 2021	3-10-17-24	3-17
Mars 2021	3-10-17-24-31	3-17-31
Avril 2021	7-14-21-28	14-28
Mai 2021	5-12-19-26	12-26
Juin 2021	2-9-16-23-30	9-23
Juillet 2021	7-14-21-28	7-21
Août 2021	4-11-18-25	4-18
Septembre 2021	1-8-15-22-29	1-15-29
Octobre 2021	6-13-20-27	13-27
Novembre 2021	3-10-17-24	10-24
Décembre 2021	1-8-15-22-29	8-22

BON A SAVOIR / BAC JAUNE : Seuls les bacs jaunes sont autorisés dans les communes, les **sacs jaunes** sont interdits. Vous devez déposer vos déchets recyclables, sans sac, en vrac et non imbriqués. Si vous souhaitez un bac jaune, faites une demande au Service Ordures Ménagères.

A NOTER : Les collectes sont maintenues, les jours fériés, sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Les déchèteries sont fermées tous les jours fériés.

IMPORTANT : Pour la collecte de vos bacs, mettez les poignées de vos bacs côté route !

En cas de problème avec vos bacs ordures ménagères et/ou bac jaune :

Contact : le Service Ordures Ménagères 59 rue Ernest Bradfer - 55000 Bar-le-Duc

☎ : 03 29 78 29 77 📧 : tri.selectif@meusegrandsud.fr

PLANNING 2021 DU PASSAGE DE LA BALAYEUSE

Le marché du balayage des caniveaux de la commune a été renouvelé, pour l'exercice 2021, à l'entreprise SUEZ

Rappel des règles de civilité et de bonne conduite :

Le balayage, désherbage et déneigement des **trottoirs** incombent aux riverains.

Pendant la tranche horaire du balayage, afin de permettre le passage de la balayeuse, **le stationnement est interdit** sur les **caniveaux** et en **bordure de trottoir**.

Des panneaux d'interdiction sont mis en place ponctuellement à cet effet.

le non respect est une infraction qui sera passible d'une contravention

Le passage de la balayeuse se réalise **toujours un jeudi et un vendredi**.



CALENDRIER 2021 DU PASSAGE DE LA BALAYEUSE (sous réserve de modification par SUEZ)

Jeudi et Vendredi 11 et 12 Mars

Jeudi et Vendredi 29 et 30 avril

Jeudi et Vendredi 10 et 11 Juin

Jeudi et Vendredi 26 et 27 aout

Jeudi et Vendredi 7 et 8 Octobre

Jeudi et Vendredi 25 et 26 Novembre

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Sur la commune il a été constaté que le déploiement de la fibre optique débuté fin 2018 par l'entreprise ORANGE a malheureusement subi une importante période d'arrêt.

La commune a relancé à maintes reprises, mais sans succès, l'entreprise ORANGE, afin de répondre aux sollicitations de ses habitants.

Face à la faiblesse des supports existants, l'opérateur ORANGE a confié récemment la mise en place de poteaux supplémentaires permettant l'installation d'un réseau aérien de la fibre optique sur la commune de Fains-Véel, à l'entreprise SOGETREL,

Cette implantation de poteaux complémentaires, indispensable pour équiper certains foyers de la fibre optique, est en cours de réalisation par cette entreprise tout en ayant le souci de limiter au maximum la gêne occasionnée.

Les travaux ont débuté courant février 2021 et 48 poteaux sont prévus :

Fains-les Sources

Rue de Bégarenne

Rue de Rondeval

Impasse de Rondeval

Route de Mussey

Rue du Stade,

Rue des Valottes

Rue de Véel,

Rue sous vignes Vitières.

Chemin du Hautbois,

Véel

Rue d'Egremont



DON DU SANG (JEUDI 29 AVRIL 2021)



SAUVER DES VIES
Les dons de sang permettent de soigner
un million de personnes chaque année



Jeudi 29 avril
Salle Rostand à Fains-
Véel de 16 H à 19H30



COUPURE DE COURANT

Le 11/05/2021 entre 08H00-10H00 et 13H00-16H00, ENEDIS nous informe de coupures de courant pour travaux sur les Lieux suivants :

Rue de la Gare : (N° 1 au 13, 17 au 29, 2 au 12, 16, et 20 au 26),

Allée Pré-Lecomte : (N° 2 au 14),

Avenue de la Libération : (N° 1, 3, 7 au 43),

Rue des Jardiniers (N° 4),

RÈGLES DE SÉCURITÉ AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES

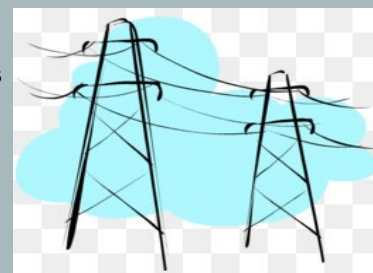
- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
 - Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
 - Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
 - Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'ENEDIS au **09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.**
 - Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'ENEDIS.
- *BT : Basse Tension ; HTA : Haute tension

Conseil N° 1 : Ne plantez pas sous les lignes.

Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Conseil N° 2 : Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

Conseil N° 3 : Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.



PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE 2021/2022



Pré-inscription en mairie pour la rentrée 2021/2022 avant le 18 mai 2021

Les inscriptions concernent les enfants

- ♦ De la petite section de maternelle,
- ♦ De la toute petite section de maternelle,
- ♦ L'entrée au Cours Préparatoire (CP)

Le changement de classe se fait automatiquement pour les autres classes

Documents et informations nécessaires :

- ✎ Copie du livret de famille complet
- ✎ Justificatif de domicile
- ✎ N° de téléphone portable et adresse mail des parents

Mentionner les coordonnées de chaque parent (adresse, N° de téléphone) si les parents sont séparés

Transmettre le document de radiation de l'ancienne école si changement d'école

Demander au préalable en mairie une dérogation si l'enfant est domicilié dans une autre commune

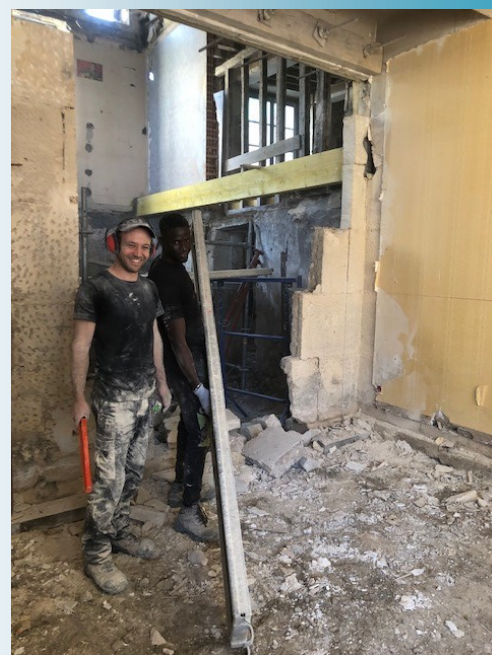


REHABILITATION DU PRESBYTERE EN UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS ET D'UN LOGEMENT

Le bâtiment de l'ancien presbytère inoccupé a trouvé une nouvelle vie. Après réhabilitation, il verra prochainement l'installation d'une maison d'assistants maternels (MAM). À terme, quatre assistantes agréées et 16 enfants occuperont les lieux.

Une nouvelle page s'ouvre pour ce bâtiment au passé déjà riche. Les travaux ont débuté par la mise à nu de tout l'intérieur de cet ensemble composé de deux bâtiments situés au N° 1 et 3, rue Haute-de-Véel. Le N° 3 date de l'époque moyenâgeuse et comprend des murs et des cloisons à colombages remplis de torchis, jusque-là cachés par du mortier.

Les travaux ont fait ressurgir un four « banal » datant de la période seigneuriale. Les seigneurs mettaient à disposition des habitants ce four où ils avaient obligation de cuire leur pain, moyennant redevance.



UN BÂTIMENT BASSE CONSOMMATION

Le coût total de cette réhabilitation est estimé à 448 000 €.

Le financement a été possible grâce aux subventions de l'État, de la Caisse d'allocations familiales (CAF), ainsi que des partenaires financiers (conseil départemental et conseil régional).

Ce bâtiment répondra aux nouvelles normes de consommation énergétique (bâtiment basse consommation) offrant un coût de fonctionnement peu onéreux.

Le volume de ce bâtiment permet également de créer un logement à l'étage qui bénéficiera des mêmes prestations.

La réhabilitation s'inscrit dans le plan de relance de l'économie. Elle sera exécutée par le cabinet CFTB SARL pour la maîtrise d'œuvre, et par huit entreprises locales. Quatre bureaux d'études techniques sont chargés du respect des normes, notamment dans le domaine des économies d'énergie.

La proximité de l'église Sainte-Catherine, classée Monuments Historiques, a nécessité le respect des normes architecturales préconisées par l'architecte des Bâtiments de France.

COVID 19 (dernières informations)

Nouvelles mesures de restrictions gouvernementales en application sur la métropole, dès samedi 3 avril 2021 à 19h, pour une durée de 4 semaines. Le port du masque est obligatoire sur toutes les communes de plus de 1 000 habitants **dont Fains-Véel**. Les masques usagés doivent être jetés à l'intérieur de sacs poubelles fermés.



INFORMATIONS IMPORTANTES

Vaccination: les personnes de 55 ans et plus éligibles

Retrouvez la liste des personnes prioritaires et la carte des centres de vaccination
Les modalités de prise de rendez-vous dans un centre de vaccination demeurent inchangées :

- par le biais des sites internet

↳ <https://www.sante.fr>

↳ <https://www.doctolib.fr>

ou

- par téléphone

↳ pour les sites de vaccination de Bar le Duc et Verdun : **08 01 90 89 55**,

↳ pour tous les autres sites en Meuse : **03 72 85 01 17**.

CONTACTS UTILES

Préfecture de la Meuse : 03 29 77 55 55
<https://www.meuse.gouv.fr>

Site de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
<https://www.grand-est.ars.sante.fr>

Site du gouvernement :
<https://www.gouvernement.fr>

Compte tenu des mesures sanitaires liées à la crise de la COVID, les Journées Défense et Citoyenneté (JDC) en présentiel restent suspendues en métropole jusqu'à nouvel ordre. Vous avez toujours la possibilité d'effectuer votre JDC en ligne si vous êtes concernés

(Recensement en mairie fait, être âgé d'au moins 17 ans et 3 mois, disposer d'une adresse mail valable) vous recevrez alors une convocation par mail.

Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles soit sur le site « majdc.fr » soit sur la page jeunesse du site « defense.gouv.fr »